

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 07 AOÛT 2023 A 18H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le sept août, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Héringue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héringue, après convocation légale, en date du 02 août 2023.

Étaient présents : Denis ARNOUX, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

Absents excusés :

Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Sylvie GRUNTZ, Claudia KUNTZELMANN, Stéphane MARTIN, Nathalie REIBEL, Chantal SENFT

Procurations :

Yann ALIBERT donne procuration à Jocelyne SCHIRCH
Cathy ARNOLD donne procuration à Adeline SCHWEITZER
Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY
Rémy CASTRO donne procuration à Josiane CHAPPEL
Sylvie GRUNTZ donne procuration à Gaston LATSCHA
Claudia KUNTZELMANN donne procuration à Paul LATSCHA
Stéphane MARTIN donne procuration à Christian LANDAUER
Nathalie REIBEL-NIVA donne procuration à Anne KARABABA
Chantal SENFT donne procuration à Denis ARNOUX

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

2023 75 Absence temporaire d'une Adjointe au Maire

M. le Maire expose :

Par courrier reçu le 1er août 2023, Mme Anne KARABABA, adjointe au Maire en charge des écoles et de l'école de musique, a informé officiellement de son départ à l'étranger pour raisons familiales. Cette absence est prévue pour une durée de 1 an d'août 2023 à août 2024. Même si elle pourra continuer à s'impliquer à distance dans l'exercice de ses fonctions, elle demande la suspension de ses indemnités d'adjointe pendant la période concernée.

M. le Maire propose ainsi, jusqu'à nouvel ordre :

- de conserver les délégations de Mme Anne KARABABA
- de fixer un taux de % pour ses indemnités de fonction. Les taux appliqués au maire, aux autres adjoints et aux conseillers délégués restent inchangés.
- de modifier comme suit le tableau annexe à la délibération du 05.06.2020 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

NOM ET FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Gaston LATSCHA, Maire	47,60%	1 851,35 €
Josiane CHAPPEL, 1ère Adjointe	15,80%	614,53 €
Christian LANDAUER, 2ème Adjoint	15,80%	614,53 €
Anne KARABABA, 3ème Adjointe	0%	0 €
Vincent SCHWEITZER, 4ème Adjoint	15,80%	614,53 €
Sylvie GRUNTZ, 5ème Adjoint	15,80%	614,53 €
Jean HERTZOG, 1er conseiller titulaire d'une délégation pour la forêt	4%	155,57 €
Denis ARNOUX, 2ème conseiller titulaire d'une délégation pour les commerces et la sécurité	4%	155,57 €
Jocelyne SCHIRCH, 3ème conseillère titulaire d'une délégation pour le CCAS et les personnes âgées	4%	155,57 €
Rémy CASTRO, 4ème conseiller titulaire d'une délégation pour le sport	4%	155,57 €
Stéphane MARTIN, 5ème conseiller titulaire d'une délégation pour la communication	4%	155,57 €
Christophe OUDOT, 6ème conseiller titulaire d'une délégation pour la téléphonie et l'informatique	4%	155,57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide, avec effet au 1er août 2023 :

- de modifier le montant des indemnités de Mme Anne KARABABA, adjointe au maire, en appliquant un taux de 0% selon sa demande
- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération

Mme Anne KARABABA a quitté la salle au moment du vote de son indemnité.

Fait à Héisingue, le 08 août 2023
Le maire,

Gaston LATSCHA

